

PARTICIPATION AUX EVENEMENTS INTERNATIONAUX

MOBIL'ITI InnoVec – ETUDIANTS MASTERS

Règlement

1. Présentation du dispositif

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses ITI, l'Université de Strasbourg veut favoriser le recrutement d'étudiants de master à fort potentiel et avec une ouverture internationale en leur proposant un dispositif de soutien financier pour les accompagner dans leur mobilité.

L'ITI InnoVec, au travers du programme Mobil'ITI Programme court, soutient la participation des étudiants en Master à des écoles internationales, des séminaires, des conférences, et accordera, en fonction du budget une participation forfaitaire de 150€ pour les frais d'inscription.

2. Critères d'éligibilité

- ❖ Le dispositif MOBIL'ITI « Programme court » est ouvert à tous les étudiants inscrits au Supplément au Diplôme de l'ITI InnoVec des parcours suivants :
 - **École Supérieure de Biotechnologie de Strasbourg (ESBS)** - Mention Biotechnologie :
 - Parcours Biotechnologie Pharmaceutique (BP)
 - Parcours Biologie Synthétique (BS)
 - Parcours Analyse à Haut Débit (AHD)
 - **Faculté de Pharmacie** - Mention Sciences du Médicament :
 - Parcours Pharmacologie et Toxicologie (PHT)
 - **Faculté de Médecine** - Mention Biologie-Santé :
 - Parcours Recherche en Biomedicine (RBM)
 - **Faculté de Chimie** - Mention Chimie :
 - Parcours Chimie-Biologie-Médicament (CBM)
 - Parcours Chimie Moléculaire et Supramoléculaire (CMS)
 - **Faculté de Sciences de la Vie** - Mention Sciences du Vivant :
 - Parcours Immunologie - Inflammation (II)
 - Parcours Biologie des Microorganismes (Microbiologie ou Virologie)
 - **Faculté de Physique et Ingénierie** - Mention Physique Appliquée et Ingénierie :
 - Parcours Micro and Nanoelectronique (TI)
- ❖ Les étudiants devront être encadrés par un tuteur de stage membre de l'ITI InnoVec
- ❖ Le tuteur de stage devra avoir donné un avis favorable à cette mobilité.

3. Critères de sélection

- ❖ Qualité du dossier académique
- ❖ Qualité du projet du/de la candidat.e
- ❖ La mobilité doit permettre d'acquérir de manière transversale une expertise et des compétences sur la thématique de la vectorisation

4. Modalités de financement

La participation forfaitaire au frais d'inscription, pour les candidats retenus, sera de 150€.

Cumul de soutiens financiers

La participation forfaitaire MOBIL'ITI InnoVec n'est pas cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :

- Dispositif de soutien à la mobilité internationale Unistra (DRI)
- Erasmus+ MIC / Mundus / KA 103 sauf dispositif Erasmus+ Stage KA 103
- UFA
- Autres soutiens financiers issus des financements IdEx - L'étudiant-allocataire ne peut pas bénéficier en supplément d'une autre aide financière soutenue par l'IdEx pour la même année universitaire.

5. Pièces à fournir lors de la candidature

- ❖ Dossier de candidature complet avec accord du tuteur de stage
- ❖ Justificatif d'inscription à l'évènement international
- ❖ Copie du certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg pour l'année en cours
- ❖ Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'étudiant, émis par une agence bancaire française
- ❖ Attestation d'arrivée dans l'établissement d'accueil datée, signée et avec un cachet.
- ❖ Fiche missionnaire
- ❖ Lettre d'engagement à rembourser tout ou partie de la bourse en cas d'abandon ou d'arrêt prématuré

Tous les documents devront être envoyés sous format électronique dans un seul fichier pdf à asavariat@unistra.fr

6. Pièces à fournir par l'étudiant dans la semaine qui suit la fin de sa mobilité, et impérativement avant le 31 août

Relevés de notes des deux semestres.

7. Calendrier de l'appel

Les candidatures seront étudiées et validées au fil de l'eau. Elles doivent être soumises le plus rapidement possible et au plus tard 6 semaines avant la date de l'évènement.

8. Dispositions particulières

- ❖ Conditions de prise en charge de l'aide à la mobilité
 - L'étudiant certifie être en possession de tous les documents nécessaires pour la mobilité, et notamment : passeport valide avec visa (le cas échéant), « assurance santé » (rapatriement sanitaire, assistance juridique, etc.), responsabilité civile et assurance individuelle accident pendant son séjour.
 - Avant son départ à l'étranger, l'étudiant devra être en possession d'un ordre de mission signé par le directeur de son unité de recherche

- ❖ Modalités de versement de l'aide
 - L'intégralité de l'aide forfaitaire sera versée à l'étudiant après réception de l'ensemble des pièces justificatives.

- ❖ Remboursement du soutien à la mobilité
 - En cas d'annulation de l'évènement - quel que soit le motif – l'étudiant devra informer dans les plus brefs délais asavariat@unistra.fr et procéder au remboursement de l'aide versée si cette dernière est perçue exceptionnellement avant l'évènement.
 - Le remboursement intégral du soutien pourra être demandé si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

9. Dispositions relatives à la crise sanitaire liée au Covid-19

Il relève de la responsabilité de l'étudiant de se renseigner sur les mesures sanitaires en vigueur dans le pays de destination (tests PCR à réaliser avant l'entrée dans le pays de destination, durée de la quarantaine, etc.).